

MAIRIE DE BOUST

63 rue de Gaulle

5 7 5 7 0 B O U S T

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au Samedi
de 8H à 12H

Compte-rendu du conseil municipal du 23 août 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder 22 000,00 € au syndicat intercommunal de gestion du périscolaire au titre d'acompte pour bénéficier d'une trésorerie lui permettant de régler les salaires du personnel transféré ;
- d'instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents, d'appliquer l'indemnisation des heures supplémentaires réalisées conformément aux taux fixés par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002 et d'appliquer la majoration de l'indemnisation des heures complémentaires prévue aux articles 4 et 5 du décret n°2020-592 du 15 mai 2020 ;
- d'accepter le versement de Groupama pour un montant de 134,46€ se rapportant au sinistre vandalisme au centre socioculturel.